



Club de Voile de Tarn & Garonne
2466 avenue du Plan d'Eau
Base nautique 82210 St Nicolas de la Grave
Courriel : cvtg82@gmail.com



BULLETIN D'ADHESION - Saison 2024

Nom, Prénom :
Né(e) le : /...../
Adresse : N° rue
Code postal : Ville
Tél. : Mail :
Pratique principale : Dériveur <input type="checkbox"/> Habitable <input type="checkbox"/> Catamaran <input type="checkbox"/> Autre (précisez) <input type="checkbox"/>

MONTANT DE L'ADHESION pour le membre actif ADULTE :

avec mise à disposition gratuite du matériel nautique de club.

Cotisation club annuelle familiale **75 €** + licence adulte FFVoile 68 € = **143 €**

Tarif cotisation club aménagé en fin de saison

MONTANT DE L'ADHESION individuelle SPECIAL JEUNES – 18 ans :

Cotisation club annuelle jeunes -18 ans **35 €** + licence mineur FFVoile **32 €** = **67€**

LICENCE(S) FFV SUPPLEMENTAIRE(S) Adhésion familiale

Pour les ayant-droit (conjoint, enfants, petits-enfants)

- Licence adulte : 68€
- Licence jeune : 32€
- Passeport voile jeune : 13,50 €

(obligatoire pour utiliser le matériel nautique du club)

NOM Prénom..... Date naissance...../...../..... tarif.....

NOM Prénom..... Date naissance...../...../..... tarif.....

NOM Prénom..... Date naissance...../...../..... tarif.....

Total licences supplémentaires.....

EMPLACEMENT DE CLUB POUR VOILIER HABITABLE OU DÉRIVEUR :

Adressez-vous au responsable du CD afin de connaître les disponibilités au parking Nord ou corps-mort,

!/ \ Le matériel laissé au club doit être marqué identifié et assuré par son propriétaire!/ \.

Tarif corps mort habitable : **55 €** / Parking Nord dériveur **20 €** Total.....

Nom du Voilier..... Type..... Longueur N° voile.....

dériveur supplémentaire parking, Type..... Longueur N° voile.....

À régler par chèque à l'ordre du C.V.T.G

Total de l'adhésion ou + +

=

L'adhérent s'engage pour sa personne et pour l'ensemble de sa famille mentionnée ci-dessus, qu'il représente :

- à ce que chacun sache nager 25 mètres et soit capable de s'immerger.
- à ne pas avoir de contre-indication médicale à la pratique de la voile.
- à avoir pris connaissance du Règlement Intérieur disponible sur le site internet du CVTG

• à accompagner ou faire encadrer un enfant mineur.
L'adhérent déclare pour sa personne et pour l'ensemble de sa famille mentionnée ci-dessus, qu'il représente :

- naviguer sous son entière responsabilité, en respectant le Règlement Intérieur et reconnaît avoir été informé de possibilité de souscription d'assurance complémentaire dommage corporel «PREVI VOILE FFV»
- autoriser le CVTG à utiliser et exploiter des images les représentants, pour la réalisation de supports de communication faisant l'objet d'une diffusion (publicités, site internet, etc....).

En adhérant au club, vous pouvez vous impliquer dans la vie du CVTG et participer activement à ses activités (organisation de stages : sous la responsabilité de nos brevetés d'état encadrement sur terre et sur l'eau de nos stagiaires. Organisation de régates : Comité de courses, Mouilleur, Sécurité sur l'eau. Participation à des régates extérieures) suivant vos disponibilités. Pour cela, vous pouvez nous indiquer les informations qui vous semblent importantes à la vie du club (permis bateau possédé, premiers secours, bafa, expérience en mouillage, arbitrage...), cela nous permet une organisation au top en toute convivialité.

Nom, Prénom et signature de l'adhérent (ou du représentant légal du mineur).

Le : /..... 2024



Bulletin à retourner dûment complété, accompagné du règlement à :
Club de Voile de Tarn et Garonne
2466 Avenue du Plan d'Eau 82210 St Nicolas de la Grave

Avec les documents suivants :

- Certificat médical (pour ceux qui souhaite une licence compétition permettant de participer aux régates de niveau 4) de moins d'un an pour une première demande ou tous les 3 ans.
- **Ou** Questionnaire de santé Adultes (pour la pratique Loisirs ou pour participer aux régates de niveau 5 : régates locales).
- **Ou** Questionnaire de santé spécifique pour les Mineurs.
- **Attestation d'assurance responsabilité civile Navigation plaisance OBLIGATOIRE pour les voiliers sur corps-mort.**
- Justificatif Contrat de jauge HN FFV (carte HN initiale ou renouvellement 3 ans) de moins de un an pour prise en compte (remboursement 30€ sur adhésion)

